

FORMULAIRE A

Demande d'immatriculation d'une corporation professionnelle

1. Nom de la corporation candidate :
2. Ressort du lieu de constitution en corporation :
3. Adresse du bureau enregistré :
4. Nom du membre désigné pour représenter la corporation :
5. Ci-joint :
 - a) copie des actes constitutifs (lettres patentes, statuts constitutifs, charte) et de toute licence extraprovinciale;
 - b) copie de toutes les formules déposées conformément à la *Loi sur l'enregistrement des sociétés en nom collectif et des appellations commerciales*;
 - c) un certificat de statut émanant de la Direction des affaires corporatives du Nouveau-Brunswick;
 - d) le formulaire D dûment rempli;
 - e) la liste des noms, adresses et numéros de téléphone de tous les actionnaires, dirigeants et administrateurs de la corporation, un relevé du nombre et des catégories d'actions que chacun possède et, si le propriétaire à titre de bénéficiaire diffère du propriétaire inscrit (dans le cas, par exemple, d'une fiducie ou d'une autre corporation), tous les détails concernant cet arrangement et la propriété des actions;
 - f) copie de tout accord touchant les droits de vote;
 - g) la liste des noms et adresses des membres qui exerceront le counseling thérapeutique pour le compte de la corporation.
6. Les exigences préalables à l'immatriculation énoncées dans les règlements administratifs et à l'article 19 de la Loi ont toutes été remplies.
7. **[Autres renseignements et détails demandés au besoin par résolution du conseil.]**
8. Le membre soussigné, représentant de la corporation nommée ci-dessus, certifie que l'information qui précède et les renseignements contenus dans la demande sont vrais, exacts et complets.

FAIT le _____ 20 _____.

Nom de la corporation professionnelle

Président (sceau)

Membre représentant la corporation

Comment remplir le formulaire A

1. Remplir les sections 1, 2, 3 et 4.
2. Joindre les documents demandés dans la section 5, y compris le formulaire D dûment rempli.
3. Dater, signer et sceller le formulaire.
4. [Remettre au registraire ou lui envoyer par la poste] le formulaire et les pièces jointes, accompagnés des droits requis.

FORMULAIRE B

Avis de renouvellement aux corporations professionnelles

DESTINATAIRE : _____ **DATE :** _____ 20____
(Membre représentant la corporation)

(Nom de la corporation professionnelle) (la « corporation »)

SACHEZ que la licence de la corporation expire le [1^{er} _____ 20____]. Vous trouverez ci-joint copie du formulaire C (Demande de renouvellement). Je devrai avoir reçu ce formulaire dûment rempli, accompagné des droits de renouvellement requis, au plus tard à la date d'expiration, sinon des droits de retard seront exigés avant que la demande ne soit recevable. Si une licence de renouvellement n'est pas délivrée au plus tard le [1^{er} _____], le nom de la corporation sera radié du registre des corporations professionnelles et la corporation n'aura plus le droit d'exercer la profession de conseiller thérapeute agréé.

Registraire

FORMULAIRE C

Demande de renouvellement de licence pour les corporations professionnelles

1. Nom de la corporation professionnelle requérante : _____
Numéro de licence attribué par le Collège : _____

NE REMPLIR LES CHAMPS PERTINENTS 2 À 6 QU'EN CAS DE CHANGEMENTS DEPUIS LA DERNIÈRE DEMANDE

2. Numéro officiel de la corporation : _____
3. Ressort du lieu de constitution en corporation : _____
4. Adresse du bureau enregistré : _____
5. Nom du membre désigné pour représenter la corporation : _____
6. Ci-joint :
- copie des lettres patentes, statuts constitutifs ou chartes supplémentaires **obtenus depuis la dernière demande**;
 - copie de toutes les formules déposées en application de la *Loi sur l'enregistrement des sociétés en nom collectif et des appellations commerciales* **depuis la dernière demande**;
 - la liste des noms, adresses et numéros de téléphone **qui ont changé depuis la dernière demande** pour tous les actionnaires, dirigeants et administrateurs de la corporation;
 - tout **nouvel** accord touchant les droits de vote.

7. Voici la liste des noms et adresses des membres qui exerceront le counseling thérapeutique pour le compte de la corporation professionnelle cette année :
- _____
- _____

8. Les exigences préalables à l'immatriculation énoncées dans les règlements administratifs et à l'article 19 de la *Loi* ont toutes été remplies.
9. Le membre soussigné, représentant de la corporation professionnelle nommée ci-dessus, certifie que l'information qui précède et les renseignements contenus dans la demande sont vrais, exacts et complets.

FAIT le _____ 20 _____.

(Nom de la corporation professionnelle en lettres moulées)

Signature du membre représentant la corporation

(Nom en lettres moulées)

Comment remplir le formulaire C

1. Remplir les champs 1 et 7.
2. Remplir les champs pertinents 2, 3, 4, 5 et 6 **en cas de changements depuis la dernière demande**.
3. Joindre les documents demandés au champ 6 **qui ont changé depuis la dernière demande**.
4. Dater et signer le formulaire.
5. [Remettre au registraire ou lui envoyer par la poste] le formulaire et les pièces nécessaires, accompagnés des droits dus au Collège.

FORMULAIRE D

Désignation d'un membre pour représenter la corporation

Destinataire : Le registraire du Collège des conseillers et conseillères thérapeutes agréés du Nouveau-Brunswick

La corporation soussignée désigne _____, membre en règle du Collège, pour agir comme mandataire, fondé de pouvoir et représentant de la corporation à toutes les fins se rapportant à la *Loi régissant la profession de conseiller et de conseillère thérapeute agréé* ainsi qu'aux règlements administratifs et règles du Collège, y compris la signature, l'attestation et la délivrance des documents, formulaires, demandes, rapports, déclarations, documents et instruments pour le compte de la corporation.

Cette désignation restera en vigueur jusqu'à la nomination d'un remplaçant et la remise d'un nouveau formulaire de désignation au registraire.

FAIT le _____ 20 _____.

Pour _____
Nom de la corporation professionnelle

Président (sceau)

RÈGLEMENT N° 16

COMMUNICATIONS – LANGUES

16.01 Le Nouveau-Brunswick reconnaît officiellement l'égalité de statut du français et de l'anglais. Vu que le Collège reconnaît également le droit de tous les membres de s'exprimer et d'être entendus dans leur langue :

- a) toute la documentation écrite qui doit être remise à tous les membres sera disponible dans les deux langues officielles;
- b) toutes les assemblées des membres du Collège seront tenues selon une formule bilingue.

RÈGLEMENT N° 17

MODIFICATIONS DE FORME

17.01 Lorsque des modifications sont apportées aux règlements administratifs ou aux règles, le conseil peut apporter les changements de numérotation et autres modifications de forme corrélatives nécessaires dans le texte des règlements administratifs ou des règles.